

N°AG/2023/01

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	25 janvier 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	25 janvier 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 42 Votants : 49

Séance du 1^{er} février 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi premier février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Thierry LEAU, Mme Dorothee BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à Mme Olga LIGAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Démission de Monsieur Christophe DELAUNAY, Conseiller Communautaire.

AG/2023/01

Conseil communautaire du
1^{er} février 2023

Objet : DEMISSION DE MONSIEUR CHRISTOPHE DELAUNAY, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L273-10, modifié par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 62,

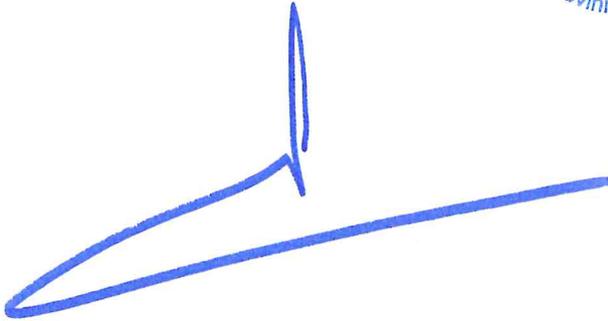
Considérant la démission de Monsieur Christophe DELAUNAY de ses fonctions de Conseiller Municipal entraînant de fait sa démission en qualité de conseiller communautaire,

Le conseil communautaire,

PREND ACTE du remplacement de Monsieur Christophe DELAUNAY, par Monsieur Thierry LEAU.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

